

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GONESSE

Département du Val d'Oise Arrondissement de Sarcelles
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 septembre 2022, à 19h00

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf septembre,

Le Conseil municipal de la Commune de GONESSE légalement convoqué le 13 septembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances à Gonesse, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre BLAZY, Maire.**

Présents :

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir :

Monsieur BLAZY
Madame CAUMONT
Monsieur CAURO
Madame RAKOTOZAFIARISON
Monsieur BARFETY
Monsieur IDE
Madame VALOISE
Madame MAILLARD
Monsieur LORY
Madame SELLAIAH
Madame BENAÏSSA
Monsieur NDALA
Madame OSSULY
Monsieur HAKKOU
Madame LAVITAL

Groupe Agir pour Gonesse :

Monsieur TIBI
Monsieur ROUCAN
Madame DIOP
Monsieur GOURDON
Madame CAMARA

Groupe Communiste et Républicain :

Madame HENNEBELLE
Madame QUERET
Madame KHALLEF

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse :

Madame PEQUIGNOT
Monsieur SAMAT
Madame PARSEIHIAN
Monsieur YILDIZ

**Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal : 35**

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur CAURO

**Nombre de membres
en exercice : 35**

Absents avec pouvoir :

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : Monsieur RICHARD à Madame BENAÏSSA -
Monsieur QUERFELLI à Madame CAUMONT - Monsieur TOUIL à Madame OSSULY -
Monsieur DUBOIS à Monsieur CAURO.

**Nombre de conseillers
présents ou
représentés : 33**

Groupe Agir pour Gonesse : Madame DE ALMEIDA à Monsieur TIBI - Madame DIOP à
Madame CAMARA.

Début de séance : 30

Groupe Communiste et Républicain : Madame QUERET à Madame HENNEBELLE.

Fin de séance : 33

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : Monsieur SABOURET à Monsieur SAMAT -
Madame MORATILLE à Madame PARSEIHIAN.

Absents :

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : Monsieur NDALA - Groupe Un nouveau souffle
pour Gonesse : Madame KIR.

**Arrivée de Madame SELLAIAH et de Monsieur HAKKOU à 19h12, de Madame
RAKOTOZAFIARISON à 19h15 et de Madame QUERET à 19h30 annulant le pouvoir
donné à Madame HENNEBELLE.**

OBJET : Approbation de la Révision du Règlement Local de Publicité (RLP).

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.581-1 et suivants et L.581-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-21 et suivants,

Vu l'arrêté du Maire en date du 08 octobre 2010 portant approbation du règlement communal de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes,

Vu la délibération n°67/2018 du 26 mars 2018 portant prescription de la révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Gonesse,

Vu la délibération n°19/2021 du 29 mars 2021 relative au débat sur les orientations de la révision du RLP,

Vu la délibération n°123/2021 du 15 novembre 2021 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Gonesse,

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) en date du 18 février 2022,

Vu les avis des Personnes Publiques associés,

Vu la décision du 02 mars 2022 du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise désignant le commissaire enquêteur.

Vu l'arrêté n°117/2022 du 18 mars 2022 prescrivant l'enquête publique,

Vu les pièces du dossier de révision du RLP soumises à l'enquête publique,

Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain et de la Transition Ecologique en date du 6 septembre 2022,

Vu le rapport de présentation afférant à la présente délibération dont la publicité, s'agissant de la ville de Gonesse, fait l'objet d'une diffusion sur son site internet,

Considérant que la compétence en matière de réglementation de l'affichage publicitaire est adossée à la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) similaire à celle du PLU,

Considérant que la commune de Gonesse a conservé sa compétence pour élaborer le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Considérant que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le projet arrêté et soumis à enquête publique,

Considérant que le projet a été modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, modifications qui ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

Considérant que ces modifications sont mesurées, pragmatiques et qu'elles ont été justifiées au regard de l'intérêt général,

Considérant que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée ; intitulée : Rapport de présentation, a été adressée aux membres du Conseil municipal en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Entendu l'exposé du Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 18 pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 3 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 6 Abstentions

APPROUVE les modifications apportées au projet de révision du Règlement Local de Publicité arrêté et soumis à enquête publique.

PRECISE que les modifications apportées au projet soumis à enquête publique ne remettent pas en cause son équilibre et sont issues des observations formulées pendant l'enquête et par les Personnes Publiques Associées.

APPROUVE le Règlement Local de Publicité révisé tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

PRECISE que conformément à l'article L.153-22 du Code de l'Urbanisme, le dossier du RLP est tenu à la disposition du public à l'accueil de la direction de l'urbanisme (4 place du Général de Gaulle 95500 Gonesse) aux jours et heures habituels d'ouverture.

PRECISE que conformément à l'article R 581-79 du code de l'Environnement, le Règlement Local de Publicité sera mis à disposition sur le site internet de la commune de Gonesse.

PRECISE que conformément à l'article L. 581-14-1 du code de l'Environnement, le Règlement Local de Publicité approuvé sera annexé au Plan Local d'Urbanisme.

PRECISE que conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme :

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- La présente délibération, accompagnée du dossier de RLP approuvé, sera transmise en sous-préfecture au titre du contrôle de légalité ;

PRECISE que conformément aux articles L.153-24 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **29 SEP. 2022**

Mis en ligne le : **- 3 OCT. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLIER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation de la Révision du Règlement Local de Publicité (RLP).**

Date de décision: 19/09/2022

Date de réception de l'accusé 29/09/2022

de réception :

Numéro de l'acte : 2022DELIB106

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20220919-2022DELIB106-DE

Nature de l'acte : Délégation

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de compétences

Autres domaines de compétences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délégation 106.pdf (99_DE-

095-219502770-20220919-2022DELIB106-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : 1. Rapport de présentation.pdf (21_DA-

095-219502770-20220919-2022DELIB106-DE-1-1_2.pdf)

Rapport présentation

Annexe : 4. DCM prescription RLP.pdf (21_DA-

095-219502770-20220919-2022DELIB106-DE-1-1_3.pdf)

DCM prescription

Annexe : 2. Règlement.pdf (21_DA-095-219502770-20220919-2022DELIB106-

DE-1-1_4.pdf)

Règlement

Annexe : 3.1 Plan de zonage RLP.pdf (21_DA-

095-219502770-20220919-2022DELIB106-DE-1-1_5.pdf)

Plan zonage

Annexe : 3.2 Plan limites agglomération.pdf (21_DA-

095-219502770-20220919-2022DELIB106-DE-1-1_6.pdf)

Plan limitation agglomération

Annexe : 5. DCM Débat Révision RLP.pdf (21_DA-095-219502770-20220919-2022DELIB106-DE-1-1_7.pdf)

DCM Révision RLP

Annexe : 5.1 Bilan de concertation.pdf (21_DA-

095-219502770-20220919-2022DELIB106-DE-1-1_8.pdf)

Bilan concertation

Annexe : 5.2 CR-Réunion Acteurs - A IMPRIMER MANQUE NOM.pdf (21_DA-

095-219502770-20220919-2022DELIB106-DE-1-1_9.pdf)

CR Réunion acteurs

Annexe : 9. Avis Etat.pdf (21_DA-095-219502770-20220919-2022DELIB106-DE-1-1_10.pdf)

Avis Etat

Annexe : 5.3 Panneaux exposition.pdf (21_DA-

095-219502770-20220919-2022DELIB106-DE-1-1_11.pdf)

Panneaux exposition

Annexe : 5.4 Panneaux exposition 2.pdf (21_DA-

095-219502770-20220919-2022DELIB106-DE-1-1_12.pdf)

Panneaux exposition 2

Annexe : 6. DCM Bilan concertation et arrêt.pdf (21_DA-

095-219502770-20220919-2022DELIB106-DE-1-1_13.pdf)

Bilan concertation et arrêt

Annexe : 8. Avis CD 95.pdf (21_DA-095-219502770-20220919-2022DELIB106-DE-1-1_14.pdf)

Avis CD 95

Annexe : 10. Avis CDNPS.pdf (21_DA-

095-219502770-20220919-2022DELIB106-DE-1-1_15.pdf)

Avis CDNPS

Annexe : 7. Avis Arnouville.pdf (21_DA-

095-219502770-20220919-2022DELIB106-DE-1-1_16.pdf)

Avis Arnouville

Annexe : 11. Arrêté EP RLP.pdf (21_DA-

095-219502770-20220919-2022DELIB106-DE-1-1_17.pdf)

Arrêté EP RLP

Annexe : 12. Rapport commissaire enquêteur RLP.pdf (21_DA-

095-219502770-20220919-2022DELIB106-DE-1-1_18.pdf)

Rapport commissaire enquêteur

Annexe : 14. Tableau Modifications après EP.pdf (21_DA-

095-219502770-20220919-2022DELIB106-DE-1-1_19.pdf)

Tableau modifications après EP